



SALON DE LA FILIERE ECLAIRAGE Appel à propositions

1. Préambule

Le Cluster Lumière, représenté par son Président et son Bureau souhaite mener une action de grande ampleur visant à fédérer la filière éclairage au travers d'un salon professionnel qui sera un lieu de rencontres et d'échanges entre les fournisseurs et les donneurs d'ordre.

Le Cluster Lumière soumet ce projet aux organisateurs de salons, dans une forme très ouverte et sollicite de leur part une proposition structurée.

Nous avons d'ores et déjà pré-réservé les dates du 31 mai au 1^{er} Juin 2017 sur le site de la Porte de Versailles à Paris. Et vu l'urgence, nous souhaitons recevoir des éléments d'intérêt avant le 28 octobre.

2. Finalité

L'évènement a pour objectif de :

- Créer un moment fort de rassemblement de la filière et permettre à tous les acteurs de se retrouver,
- Présenter les innovations technologiques et les produits en découlant aux donneurs d'ordre,
- Echanger autour des enjeux, contraintes et perspectives de la filière éclairage,
- Participer à diffusion de l'information auprès de tous les acteurs,
- Réfléchir aux nouveaux cas d'usage.

La forme, l'organisation, les thèmes, restent encore à définir. Ils seront précisés dans les propositions à recevoir.

Mais nous pouvons déjà énoncer quelques principes fondateurs :

- Le salon devra regrouper l'ensemble de la filière et des acteurs de l'éclairage, et mettre en avant les nouveaux usages et les grands donneurs d'ordre,
- Au-delà du simple rendez-vous commercial le salon devra avoir un rôle d'appuis et de soutien à la filière française de l'éclairage,
- Il devra pouvoir servir à amplifier les messages de la filière,
- Le lieu, la période et la périodicité du salon sont à définir et à argumenter.

3. Modalités juridiques de fonctionnement de l'évènement

Le nom du salon a été déposé par le Cluster Lumière fin septembre 2016. Il sera nommé « LUMEN-Le salon de la Lumière ».

Les propositions seront étudiées et le Cluster décidera in fine du concept et des modalités de fonctionnement de l'évènement.

Le Cluster retiendra la proposition la plus pertinente, la plus complète et la plus innovante pour répondre à la finalité énoncée plus haut.

Une phase d'échanges et de discussion de chaque proposition est prévue.

Elle pourra prendre la forme d'un dialogue compétitif.

Une fois le concept mis au point, le Cluster éditera un cahier des charges détaillé et sélectionnera librement l'opérateur. Il contractera avec ce dernier pour une durée minimale de 3 salons, éventuellement renouvelable pour une période de même durée.

M. Philippe BADAROUX
Président du Cluster Lumière